

# Règles de baignade

## Accès et responsabilité

- Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent accéder à la piscine que s'ils sont accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte
- Les personnes en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ne sont pas admises
- Les personnes souffrant de plaies ouvertes ou de maladies transmissibles ne sont pas admises
- Les groupes et les classes sont à tout moment sous la responsabilité des animateurs

La dernière entrée se fait 30 minutes avant l'heure de fermeture. La piscine doit être quittée au plus tard une demi-heure après la fermeture.

## Responsabilité civile

- L'Administration décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect de ces réglementations
- La Direction n'est pas responsable des objets de valeur ou autres objets au sein de l'infrastructure
- Les objets trouvés doivent être remis à la caisse et seront conservés pendant un an
- En cas de perte de la clé du vestiaire, un montant de CHF 25.- sera facturé

## Maillot de bain et douche

- Il est obligatoire de porter un maillot de bain ou un Burkini. Ceux-ci doivent être portés sans sous-vêtements et avec des poches vides.
- Un nettoyage complet du corps avant d'entrer dans les piscines est obligatoire

## Comportement et interdictions

- Les accès à la piscine ne doivent pas être pénétrés avec des chaussures
- Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment
- La consommation de nourriture et de boissons ainsi que de chewing-gum est interdite
- Vous ne pouvez pas courir dans tout l'immeuble
- Il est interdit d'apporter du matériel de musique et des animaux
- Il est interdit de photographier ou de filmer des personnes sans leur permission
- Les non-nageurs ne sont pas autorisés à utiliser la piscine profonde
- Les personnes ne doivent pas être poussées dans l'eau ou immergées
- Sauter dans l'eau n'est autorisé qu'à partir des blocs de départ ou de la planche de 1m
- Le toboggan ne peut être utilisé qu'en position assise ou couchée

### **Les instructions du personnel et les panneaux d'information font foi.**

Toute infraction peut entraîner l'expulsion immédiate de la piscine. Dans les cas graves, une interdiction d'entrée limitée ou définitive peut être prononcée. Les abonnements peuvent être retirés sans compensation.